

FICHE DE POSTE

| IDENTIFICATION DU POSTE | INTITULE DU POSTE | CONSEILLER DE PREVENTION ET DE SECURITE POUR LE 1er DEGRE |
|-------------------------|--------------------------|---|
| | PLACE DU POSTE | Localisé à la DSDEN des Alpes de Haute-Provence. Le conseiller de prévention et de sécurité pour le 1er degré est amené à se déplacer sur l'ensemble du département |
| PROFIL DU POSTE | CADRE GENERAL | <p>Le conseiller de prévention et de sécurité départemental pour le 1er degré est placé sous l'autorité de l'IA-DASEN.</p> <p>Il est la personne ressource qui assiste et conseille les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs d'école du département des Alpes-de-Haute-Provence dans la démarche d'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de santé et sécurité au travail. Il est associé aux travaux du CHSCT départemental et participer à ses réunions.</p> <p>Il est l'interlocuteur des collectivités locales, des forces de sécurité et du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).</p> <p>Il concourt au traitement des situations en cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens.</p> <p>Il est membre de la cellule de crise de la DSDEN 04.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article L.4121-2 du code du travail - Décret n° 12-453 du 28 mai 1982 - Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 (création des CHSCT) |
| | MISSIONS | <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les inspecteurs de l'éducation nationale et les directeurs d'école pour le suivi et la mise à jour des plans particuliers de mise en sécurité et des tableaux de bord de suivi des écoles • Participer au CHSCT départemental en qualité d'expert • Représenter l'IA-DASEN à des réunions institutionnelles ayant trait à la sécurité des écoles • Participer à l'évaluation des risques auxquels sont soumises les écoles du département • Mettre en œuvre des actions de prévention • Former aux gestes qui sauvent (GQS) et au PSC1 • Participer à la cellule de crise départementale |
| | COMPETENCES | <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et application de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et sécurité au travail • Communication et capacités relationnelles • Sens du travail en équipe • Capacité à rendre compte • Anticipation et évaluation des risques d'une situation • Formation des formateurs PSC1 |
| CONTEXTE ADMINISTRATIF | NOMINATION ET QUOTITE | Poste à temps complet |
| | REGIME HORAIRE | Ce poste est soumis à une obligation de service de 1607 heures annuelles. |
| | MODALITES DE CANDIDATURE | <ul style="list-style-type: none"> • Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale (PGRHM ce.pgrhm04@ac-aix-marseille.fr) ; • Entretien conduit conjointement par l'A-DASEN et le secrétaire général • Saisie du vœu dans l'application MVT1D |